

NICE COTE D'AZUR

VILLE DE NICE

AVIS AU PUBLIC

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE SITE DE LA PROMENADE DES ANGLAIS ET DES QUARTIERS SITUÉS AU NORD POSSEDANT UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL LIÉ AU TOURISME HIVERNAL ET AU DEBUT DU TOURISME ESTIVAL

CONCERTATION PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, URBAIN, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- Par la délibération n°24-14 du 19 janvier 2016, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le site de la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival, sur la Ville de Nice.
- Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en oeuvre depuis le 4 avril 2019.
- **Pour cette étape de la concertation, la population est invitée à participer à :**
 - Une **REUNION PUBLIQUE** qui se tiendra le **vendredi 6 septembre 2019 à 18h30**, dans le **Salon Jules Romain, au Centre Universitaire Méditerranéen, 65 Promenade des Anglais, à Nice.**
- Un **REGISTRE** destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public pour la métropole Nice Côte d'Azur au service de la Planification, à l'Arénas, 455 Promenade des Anglais, 5^{ème} étage, immeuble « Les Cîmes » aux jours et heures d'ouverture au public, pour la mairie de Nice à la mairie annexe Thiole - Malausséna, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public et à la Mission Nice Patrimoine Mondial, 75 quai des Etats-Unis, aux jours et heures d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - en les consignants dans un des registres indiqués ci-dessus,
 - et /ou en les adressant par écrit à :
 - Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur **CONCERTATION SUR L'AVAP** Métropole Nice Côte d'Azur Service de la planification 06364 NICE Cedex 4
 - et/ou, à l'occasion de la **REUNION PUBLIQUE** de concertation, en les formulant oralement.
- Un **DOSSIER DE PRESENTATION** du projet d'AVAP est mis à disposition du public :
 - pour la **métropole Nice Côte d'Azur**, au service de la Planification, à l'Arénas, 455 Promenade des Anglais, 5^{ème} étage, immeuble « Les Cîmes » (*entrée côté boulevard René Cassin*), aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.
 - pour la mairie de **Nice**, à la **mairie annexe Thiole - Malausséna**, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.
à la **Mission Nice Patrimoine Mondial**, 75 quai des Etats-Unis aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Le dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>